

# Rapport annuel

Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Gaspésie-Les-îles

## 2015-2016



## **TABLES DES MATIÈRES**

Message du président	1
Membres	2
Conseil d'administration	3
Principaux sujets abordés au conseil d'administration	4
Personnel de l'agence	4
Conseillers forestiers accrédités	5
Comités	6
Contribution financière des partenaires	8
Investissements en forêt privée	9
Sécurisation et protection des investissements	9
Travaux sylvicoles	10
Vérification opérationnelle	13
Synthèse régionale de la vérification opérationnelle	14
Taux	15
Liste des taux et des traitements admissibles	16
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie-Les-Îles	18
Transfert de connaissances	19
Épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette	20
Suivi des décisions du rendez-vous de la forêt privée	21
États financiers	23

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Comment parler de la Gaspésie sans parler de la Forêt? Pour moi, les deux sont indissociables. Maintenant, comment parler de la forêt gaspésienne sans parler de la forêt privée? Difficile n'est-ce pas. Comment parler de forêt privée, sans parler de plantations, de traitements et d'aménagements sylvicoles, de la tordeuse des bourgeons d'épinettes, de possibilités forestières, de PPMV, de producteurs forestiers et de nos travailleurs sylvicoles? Finalement, comment parler de toute cette dynamique forestière sans parler d'exigence ministérielle, d'exigence environnementale et de subvention dirigée? Ainsi, nous voyons que ce ne sont pas les défis qui manquent.



J'ai posé plusieurs questions depuis le début de mon mot du président, mais je ne vous ai pas émis beaucoup de réponses. La vraie question est...où se situe votre agence forêt de la Gaspésie et des Îles dans tout cela?

L'agence se veut un instrument de concertation pour le bon développement et la bonne gestion de la forêt privée. Mais, en même temps, c'est aussi un organisme qui, par sa raison d'être, doit répondre à des exigences gouvernementales. Ainsi, on se doit de faire de la concertation en relation avec ces exigences.

Alors, il faut comprendre que l'agence n'est pas totalement libre dans toutes ses décisions et ses actions. Je pourrais même dire que depuis quelques années notre liberté d'action a diminué considérablement. Si vous ajoutez la diminution des subventions, la venue de la tordeuse des bourgeons d'épinettes, le prix des bois, les distinctions entre nos territoires et j'en passe, l'agence, à elle seule, ne pourra pas répondre à l'ensemble de toutes nos questions et résoudre nos problématiques.

De là l'importance de faire une concertation efficace au sein de l'agence. Les subventions changent, les techniques forestières changent, la mise en marché des bois change, c'est ainsi dire que les interventions de l'agence elles aussi vont sûrement devoir changer. On peut travailler à la pièce et réagir aux aléas de la nature, du gouvernement, de l'industrie etc. comme le travail de l'an passé pour aller chercher 500 000 \$ de plus au gouvernement. Oui, nous avons le PPMV qui donne un portrait de la situation et des pistes d'actions pour l'avenir de la forêt privée, mais au-delà de tout ça, je crois que dans un avenir assez rapproché, nous devons tous nous asseoir ensemble : l'industrie, le syndicat, les groupements, le ministère, les privés et le monde municipal, cela dans le but d'avoir une meilleure vision d'ensemble et de parler d'une seule voix pour le développement de notre forêt privé Gaspésienne et Madelinienne.

Je m'en voudrais de terminer mon mot sans remercier tous les administrateurs pour leur participation active lors des réunions et le personnel de l'agence pour leur entière collaboration et leur dévouement. Un petit mot pour souligner le départ à la retraite de M. Gaston Miousse qui a été pour l'agence un élément majeur dans son bon fonctionnement. Bonne retraite Gaston.

## MEMBRES

Toute personne morale ou organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie des partenaires de la forêt privée peut être admis comme membre régulier. Cinq catégories font partie des partenaires, soit les organismes de gestion en commun, les syndicats de producteurs de bois, les industriels de pâtes et papiers, les industriels de sciage ainsi que le monde municipal. Ces membres sont appelés à désigner des personnes à titre de représentants avec droit de vote aux assemblées générales. Chaque catégorie a droit à un nombre égal de vote.

### Organisme de gestion en commun

Entreprises Agricoles et Forestières de Percé  
Groupement Agro-Forestier de la Ristigouche  
Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs  
Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule  
Groupement Forestier Coopératif Shick Shock  
Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie

### Syndicats de producteurs de bois

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie  
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

### Industriels des pâtes et papiers

Tembec inc. Matane  
Uniboard Canada inc. Sayabec

### Industriels du sciage

Association Coopérative Forestière de St-Elzéar  
Groupe de Scieries GDS inc.  
Produits forestiers Temrex  
Rosario Poirier inc.

### Monde municipal

MRC Avignon  
MRC Bonaventure  
MRC Rocher-Percé  
MRC Côte-de-Gaspé  
MRC Haute-Gaspésie  
Municipalité des Îles-de-la-Madelaine  
Ville de Carleton-sur-Mer  
Ville de Gaspé  
Ville de New Richmond  
Municipalité de Port-Daniel-Gascons  
Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules  
Municipalité de Marsoui  
Municipalité de Saint-Alphonse  
Municipalité de Saint-André-de-Restigouche  
Municipalité de Saint-Elzéar



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est constitué de représentants des quatre groupes de partenaires nationaux; le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les représentants de l'industrie de transformation du bois, les représentants du monde municipal et les représentants des producteurs forestiers.

En poste au 31 mars 2016, les membres du conseil d'administration, sous la présidence de Guy Gallant, étaient :

### Ministères des forêts, de la Faune et des Parcs

Daniel Villeneuve, chef de l'unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs  
Alain Leblanc, chef de l'unité de gestion de la Gaspésie

### Monde municipal

Gérard Porlier, maire de la Municipalité de Saint-Alphonse  
Réjean Normand, maire de la Municipalité Rivière-à-Claude

### Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Mario Bernier, superviseur foresterie Uniboard inc.  
Robert Belzile, vice-président Groupe GDS

### Producteurs forestiers

Berthold Gagné, président Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, vice-président  
Pierre-Luc Desjardins, directeur Groupement Forestier Coopératif de la Baie-des-Chaleurs

Au cours de l'année 2015-2016, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises.

RAPPORT D'ASSIDUITÉ DU 1 <sup>er</sup> AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016					
	14/04/2015	18/06/2015	05/08/2015	18/09/2015	13/01/2016
Alain Leblanc	X	X	absent	absent	X
Berthold Gagné	X	X	X	X	X
Daniel Villeneuve	absent	X	X	X	X
Dario Jean	absent	absent			
Gérard Porlier	X	X	X	absent	X
Mario Bernier	X	X	X	X	X
Pierre-Luc Desjardins	X	X	X	X	absent
Réjean Normand				X	absent
Robert Belzile	absent	X	absent	X	X

## PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2015-2016 :

- Prévisions budgétaires et suivi 2015-2016
- Grille de taux des traitements sylvicoles 2015-2016
- Accréditation des conseillers forestiers 2015-2016
- Budget supplémentaire – Chablis et Programme d'investissement forêt
- Répartition des budgets aux conseillers forestiers
- Programme création d'emplois
- Répartition budget libéré – politique actuelle – TBE et chablis
- Recommandations du comité technique
- Plan de protection et de mise en valeur du territoire – document de stratégie et plan d'action
- Certification forestière – Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
- Tordeuse des bourgeons d'épinette
- Politique budgétaire
- Organisation personnel de l'Agence
- Budget (orientations/démarches)
- Calcul de possibilité forestière - forêt privée gaspésienne
- Budget (orientations/démarches)

## PERSONNEL DE L'AGENCE

Pour assurer, offrir un soutien administratif et technique aux conseillers forestiers et faire le suivi des décisions du conseil d'administration pour la saison 2015-2016, l'Agence disposait du personnel suivant :

Micheline Grenier, directrice

Gaston Miousse, ingénieur forestier

Louis Gauthier, directeur et ingénieur forestier

Gilles Lieutenant, technicien forestier

Bruno Duguay, technicien forestier

Jessica Delarosbil, agente de bureau

En mars 2016, M. Louis Gauthier s'est joint à l'équipe en tant que directeur et ingénieur forestier suite au départ à la retraite de M. Gaston Miousse.

## CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

Pour la réalisation des travaux sylvicoles effectués dans le cadre de ses programmes d'aide, l'Agence accrédite sept conseillers forestiers. Ils offrent les services professionnels et techniques nécessaires à l'exécution des travaux admissibles.

Voici la liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2015-2016 :

<u>Conseillers forestiers</u>	<u>Téléphone et télécopieur</u>	<u>MRC desservie</u>
Conseillers Forestiers Forêmo 162, rue de l'Église Mont-Louis (Québec) G0E 1T0 Courriel : foremo2011@hotmail.com	Téléphone : 418 797-4480 Télécopieur : 418 797-2133	MRC Haute-Gaspésie MRC Côte-de-Gaspé
Coopérative de Services Forestiers Maxifor 139A, route 132 Ouest New Richmond (Québec) G0C 2B0 Courriel : maxifor@globetrotter.net	Téléphone : 418 392-5660 Télécopieur : 418 392-5929	MRC Avignon MRC Bonaventure MRC Rocher-Percé
Entreprises Agricoles et Forestières de Percé 884, route 132 Ouest Percé (Québec) G0C 2L0 Courriel : eafperce@globetrotter.net	Téléphone : 418 782-2621 Télécopieur : 418 782-5293	MRC Bonaventure MRC Rocher-Percé
Groupement Agro-Forestier de la Ristigouche 70A, rue Principale L'Ascension-de-Patapédia (Québec) G0J 1R0 Courriel : gafr@gufr.net	Téléphone : 418 299-2147 Télécopieur : 418 299-2814	MRC Avignon
Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs 106, rue Industrielle New Richmond (Québec) G0C 2B0 Courriel : info@gfcbc.ca	Téléphone : 418 392-5088 Télécopieur : 418 392-5080	MRC Avignon MRC Bonaventure
Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule 54, rue Eden Gaspé (Québec) G4X 1Z2 Courriel : gfcpeninsule@globetrotter.net	Téléphone : 418 368-5646 Télécopieur : 418 368-6120	MRC Côte-de-Gaspé
Groupement Forestier Coopératif Shick Shock 174, route du Parc Ste-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2C2 Courriel : gf.shick.shock@globetrotter.net	Téléphone : 418 763-7600 Télécopieur : 418 763-7423	MRC Haute-Gaspésie

## COMITÉS

Les comités et les groupes de travail ont des mandats spécifiques reliés à la réalisation de la mission de l'Agence. Leurs travaux permettent d'appuyer et de conseiller les administrateurs dans leur tâche.

Trois comités sont actifs à l'Agence. Leur composition et leur mandat sont les suivants :

### Comité technique

Le comité technique a comme mandat d'étudier et de donner des avis au conseil d'administration sur des sujets précis définis par le conseil d'administration de l'Agence ou du personnel technique de l'Agence ou sur l'application de tous dossiers techniques reliés à la livraison du programme forestier de l'Agence notamment par :

- La révision des normes techniques en vigueur à l'Agence;
- La révision des intrants utilisés pour le calcul des taux accordés aux différents traitements sylvicoles subventionnés;
- L'élaboration d'une stratégie sylvicole pour la forêt privée;
- Une participation à la révision du plan de mise en valeur;
- Une participation au calcul de possibilité forestière;
- Un suivi des nouveautés dans le domaine forestier et l'élaboration de nouveaux traitements forestiers.

### **Composition**

Au 31 mars 2015, sa composition était la suivante :

- Représentant des propriétaires SPB Gaspésie (M. Berthold Gagné)
- Représentant des conseillers forestiers regroupés (MM. Claudel Francoeur Pierre-Luc Desjardins)
- Représentant du MFFP (M. Alain Leblanc)
- Représentant du monde municipal (M. Gaétan Bernatchez)
- Représentant de l'industrie forestière (poste vacant)
- Représentant des conseillers forestiers indépendants (M. Gaétan Guité)
- Représentant de l'agence (M. Gaston Miousse)

Pour l'année 2015-2016, le comité ne s'est pas réuni. Face aux changements apportés par le MFFP en regard aux normes techniques et à la nouvelle grille de taux unique, le comité technique a jugé bon de ne pas tenir de rencontre.

### Comité technique élargi

Ce comité a été mis sur pied pour valider le travail du personnel de l'agence et des mandataires travaillant au dossier de renouvellement du PPMV.

### **Composition**

Ce sont les membres du comité technique auxquelles se sont ajoutées des personnes ressources d'organisation œuvrant en territoire privé.

Ses membres au 31 mars 2015 étaient les suivants :

- Représentant des propriétaires SPB Gaspésie (M. Berthold Gagné)
- Représentant du MFFP (M. Alain Leblanc)
- Représentant MFFP (Mme Annie Malenfant)
- Représentant du monde municipal (M. Gaétan Bernatchez)
- Représentant industrie (M. Robert Belzile)
- Représentant faunique (M. Ronald Cormier)
- Représentant des conseillers forestiers regroupés (M. Claudel Francoeur)
- Représentant conseillers forestiers regroupés (M. Paul Robichaud)
- Représentant conseillers forestiers regroupés (M. Dan Soucy)
- Représentant conseillers forestiers regroupés (M. Claude Berger)
- Représentant conseillers forestiers regroupés (M. Pierre-Luc Desjardins)
- Représentant des conseillers forestiers indépendants (M. Gaétan Guité)
- Représentant des conseillers forestiers indépendants (M. Charles-Philippe Laflamme)
- Représentant de l'agence (M. Guy Gallant)
- Représentant de l'agence (M. Gaston Miousse)

Pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le comité technique, le comité technique élargi ne s'est pas réuni en 2015-2016.

### **Comité sur la stratégie de mise en œuvre du PPMV**

Le comité sur la stratégie de mise en œuvre du PPMV a été mis sur pied pour prioriser les enjeux du PPMV et pour faciliter sa mise en œuvre.

### **Composition**

Au 31 mars 2015, sa composition était la suivante :

- Représentant du MFFP (M. Alain Leblanc)
- Représentant des conseillers forestiers indépendants (M. Gaétan Guité)
- Représentant conseillers forestiers regroupés (M. Pierre Luc Desjardins)
- Représentant du monde municipal (M. Gérard Porlier)
- Représentant de l'agence (M. Louis Gauthier)
- Représentant de l'agence (M. Gaston Miousse)

Le comité s'est réuni le 24 mars 2016. Le document de stratégie du PPMV a été présenté aux différents intervenants. Les actions spécifiques contenues au PPMV pour les cinq prochaines années ont ainsi été revues et priorisées.

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

### MFFP

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	2 146 168 \$
Programme investissement forêt	500 000 \$
Programme de récupération des bois (Tempête Arthur)	50 000 \$
<b>Total</b>	<b>2 696 168 \$</b>

### Propriétaires

20 % des travaux (excluant les travaux financés à 100%)	351 382 \$
---	------------

Les propriétaires doivent également défrayer le coût pour la réalisation des plans d'aménagement forestier : 146 plans ont été confectionnés pour une superficie forestière totale de 4 188 hectares. L'Agence ne dispose pas d'information sur la valeur de cette contribution.

### Industries

Titulaires de permis d'exploitation d'usine	167 290 \$
Industriels du Nouveau Brunswick	41 135 \$
<b>Total</b>	<b>208 425 \$</b>

### Liste des industriels ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2015-2016 :

- Association coopérative de St-Elzéar
- Bois CFM
- Bois Granval G.D.S.
- Bois Marsoui G.D.S.
- Damabois (Cap-Chat & St-Damase)
- Gaston Cellard inc.
- Groupe Cèdrico (Bois d'œuvre Cèdrico Price)
- Industries G.D.S.
- Rosario Poirier inc.
- Scierie Serdam
- Tembec (Matane – Vallée)
- Temrex (Div. Gaspésie-Nouvelle)
- Uniboard
- Chaleurs Sawmill (Belledune NB)
- Groupe Savoie (NB)



## INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE

Pour l'année 2015-2016, une somme de 2 563 792 \$ en aide financière a été investie chez des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 443 producteurs a bénéficié du programme, dont trois sont considérés comme grands propriétaires puisqu'ils possèdent une superficie forestière supérieure à 800 hectares d'un seul tenant.

### Clientèle desservie par territoire de MRC

Programmes	Type propriétaire	MRC					Total	
		Avignon	Bonaventure	Rocher Percé	Côte de Gaspé	Haute Gaspésie	Propriétaire	\$
Régulier	Petits propriétaires	109	115	58	52	50	384	1 812 856 \$
	Grands propriétaires			1	1	1	3	100 336 \$
	\$/MRC	487 898	478 818	377 225	272 207	297 044	<b>387</b>	<b>1 913 192 \$</b>
Investissement Forêt	Petits propriétaires	33	19	3	7	20	82	450 120 \$
	Grands propriétaires			1			1	50 468 \$
	\$/MRC	133 580	137 245	71 496	58 550	99 717	<b>83</b>	<b>500 588 \$</b>
Récupération Arthur (MFFP)	Petits propriétaires	4	14				18	50 078 \$
	Grands propriétaires							
	\$/MRC	9 674	40 404				<b>18</b>	<b>50 078 \$</b>
Récupération Arthur (AFOGÎM)	Petits propriétaires	12	13				25	99 934 \$
	Grands propriétaires							
	\$/MRC	67 127	32 807				<b>25</b>	<b>99 934 \$</b>
Total	Propriétaires	158	161	63	57	71	<b>510</b>	
	\$/MRC	698 278	689 274	448 721	330 757	396 762		<b>2 563 792 \$</b>
Ensemble des programmes	Nbre de propriétaires	128	136	59	57	63	<b>443</b>	

\*Pour le programme régulier, il faut ajouter 49 341 \$ pour la mise en ballôts des plants forestiers

## SÉCURISATION ET PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

Tel que prévu au rendez-vous de la forêt privée (30 mai 2011), l'agence a adopté une politique de sécurisation des investissements à son conseil d'administration du 9 mai 2014.

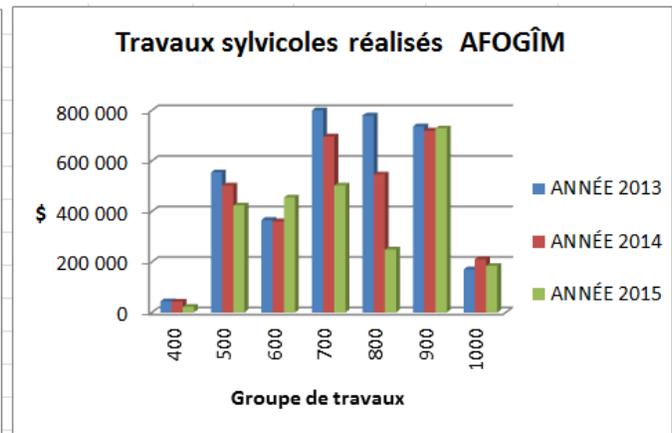
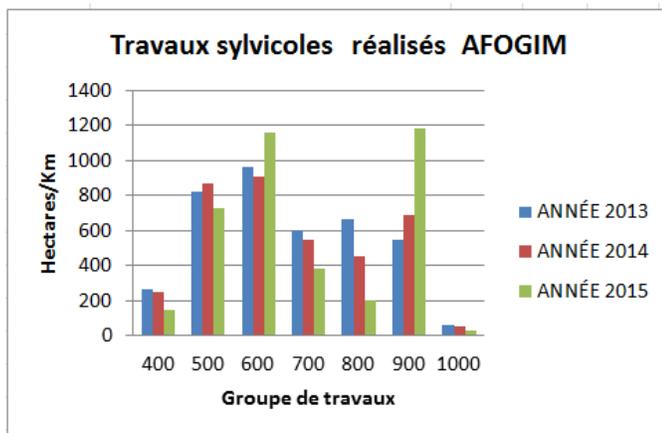
Cette politique a comme objectif d'assurer la sécurisation des investissements déjà consentis et ceux à venir, l'entretien des investissements déjà consentis avant d'en entreprendre de nouveaux et d'orienter les investissements dans les municipalités où la réglementation est favorable à la récolte de bois et la sylviculture.

La présente politique réunie les mesures mises en place par l'Agence pour s'assurer de la protection et la concrétisation des investissements de l'État. Elle s'appuie sur des documents qui sont en constant processus d'amélioration. En 2015-2016, aucune modification n'a été apportée à la politique de sécurisation et de protection des investissements. Ces documents sont remis aux agents livreurs et mis à la disposition des producteurs forestiers et du public en général sur le site Web de l'Agence à l'adresse suivante : [www.afogim.com](http://www.afogim.com).

## TRAVAUX SYLVICOLES

À la suite d'une diminution de budget pour la saison 2015-2016, le budget pour la réalisation de travaux sylvicoles a subi une baisse pour la présente saison. Vous trouverez ci-dessous de l'information identifiant les travaux réalisés par groupe d'activités pour les trois dernières années.

Groupe	Activités	Total (hectares/km)			Total (\$)		
		2013	2014	2015	2013	2014	2015
400	Martelage (ha)	270	249	152	44 341 \$	42 351 \$	22 215 \$
500	Préparation de terrain (ha)	825	870	728	553 748 \$	502 249 \$	423 228 \$
600	Plantation (1000 plants)	962	907	1160	365 467 \$	360 315 \$	454 693 \$
700	Entretien de plantation (ha)	607	550	380	799 581 \$	695 930 \$	502 727 \$
800	Traitements non -commerciaux (ha)	665	455	205	779 435 \$	546 193 \$	248 392 \$
900	Traitements commerciaux (ha)	546	694	1185	736 052 \$	719 364 \$	728 256 \$
1000	Voirie/ligne de lots groupe (km)	61	55	32	170 521 \$	210 507 \$	184 279 \$
<b>Total</b>					<b>3 449 146 \$</b>	<b>3 076 909 \$</b>	<b>2 563 792 \$</b>



On constate que les superficies des travaux d'entretien de plantation et les traitements non commerciaux diminuent depuis 2013, tandis que la proportion des travaux commerciaux occupe une place de plus en plus importante. Pour l'année 2015, c'est principalement la réalisation de coupes totales (coupes de récupération suite à l'Ouragan Arthur, coupes avec protection de la régénération et des sols et coupes à blanc) qui ont contribué à l'augmentation importante des superficies traitées en travaux commerciaux.

Le niveau de plantation a également augmenté en 2015, notamment pour reboiser les superficies affectées par l'ouragan Arthur. Finalement, les superficies martelées ont diminuées, de même que les travaux de voirie.

Le tableau suivant détaille les sommes investies par activité pour la saison 2015-2016. Un montant de 2 563 791 \$ a été facturé à l'agence par les sept conseillers forestiers accrédités.

<b>MARTELAGE (Ha) (groupe 400)</b>	<b>Nombre d'unités</b>	<b>Montants versés (\$)</b>
Martelage des peuplements feuillus commerciaux	33,4	3 642 \$
Martelage dans peuplements résineux commerciaux	102,8	14 057 \$
Martelage plantations feuillues et peuplements naturels feuillus	15,4	4 517 \$
<b>Total martelage</b>	<b>151,6</b>	<b>22 215 \$</b>
	%	<b>0,7%</b>
<b>PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha) (groupe 500)</b>		
Cloisonnement culturel - installation du dispositif	14,80	9 131 \$
Déblaiement mécanique (mise en andains)	436,19	326 963 \$
Débroussaillage manuel	47,63	46 066 \$
Coupe de récupération et débroussaillage	15,15	20 639 \$
Transport de machinerie - Fardier/hr	214,39	20 430 \$
<b>Total préparation de terrain</b>	<b>728,2</b>	<b>423 228 \$</b>
	%	<b>13,8%</b>
<b>PLANTATION (1000 plants) (groupe 600)</b>		
<b>Plantation</b>		
Plantation manuelle plants résineux PFD	1046,9	398 329 \$
Plantation manuelle plants feuillus PFD	25,8	14 843 \$
<b>Regarni de plantation</b>		
Plantation manuelle plants résineux PFD	60,5	29 637 \$
<b>Regarni de régénération naturelle + enrichissement</b>		
Plantation manuelle plants résineux PFD	27,2	11 885 \$
<b>Total plantation</b>	<b>1160,4</b>	<b>454 693 \$</b>
	%	<b>14,8%</b>
<b>ENTRETIEN DE PLANTATION (Ha) (groupe 700)</b>		
<b>Section entretien peuplements résineux</b>		
Entretien manuel ou mécanique (1 mètre et - et +) (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> : 100%)	370,2	495 721 \$
Dégagement manuel ou mécanique (1 mètre et +) (3 <sup>ème</sup> : 80%)	3,2	3 005 \$
<b>Section entretien peuplements feuillus</b>		
Débroussaillage des layons/ ha	1,8	545 \$
Dég. 1/3 supérieur de la cime (3 <sup>e</sup> intervention)	0,9	509 \$
Taille de formation et élagage	4,4	2 948 \$
Installation protecteurs forestiers		
<b>Total entretien plantation</b>	<b>380,5</b>	<b>502 727 \$</b>
	%	<b>16,3%</b>
<b>TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX (Ha) (groupe 800)</b>		
Élagage dans plantation résineuse et peupl. naturels (après éclaircie)	1,2	1 274 \$
Éclaircie précommerciale résineuse	3,1	3 791 \$
Éclaircie précommerciale feuillu noble	5,3	5 857 \$
Éclaircie précommerciale feuillu intolérant	5,9	6 325 \$
Éclaircie précommerciale résineuse (plantation)	160,6	194 288 \$
Éclaircie Intermédiaire	28,7	36 857 \$
<b>Total traitement non commerciaux</b>	<b>204,8</b>	<b>248 392 \$</b>
	%	<b>8,1%</b>

TRAITEMENTS COMMERCIAUX (Ha) (groupe 900)	Nombre d'unités	Montant versés (\$)
---	-----------------	---------------------

Éclaircie commerciale résineux 9-13 cm (1ère intervention : 100%)	58,6	95 803 \$
Éclaircie commerciale résineux 13-17 cm (1ère intervention : 100%)	146,6	210 771 \$
Éclaircie commerciale résineux 17 cm + (1ère intervention : 100%)	3,4	4 591 \$
Éclaircie commerciale résineux 9-13 cm (2 ième intervention : 80%)	10,4	14 527 \$
Éclaircie commerciale résineux 13-17 cm (2 ième intervention : 80%)	77,9	85 858 \$
Éclaircie commerciale résineux 17 cm + (2 ième intervention : 80%)	27,9	25 973 \$
Éclaircie commerciale feuillu noble	7,8	9 531 \$
Coupe de jardinage - feuillu noble et résineux	13,1	14 400 \$
Coupe de succession	9,9	11 910 \$
Coupe de récupération peuplement affectés (chablis)	146,8	151 816 \$
Coupe totale (cpres,coupe totale sans régénération - coût technique)	664,0	83 265 \$
Coupe amélioration d'érablière, coupe amélioration feuillu noble	19,1	19 812 \$
<b>Total traitement commerciaux</b>	<b>1 185,4</b>	<b>728 256 \$</b>
%		<b>23,7%</b>

### VOIRIE/LIGNE DE LOT (groupe 1000)

<b>Voirie forestière</b>		
Dégagement de chemin forestier existant (km)	30,0	27 585 \$
Construction de chemin (km)	32,0	76 054 \$
Ponceaux (drainage)	37,5	17 378 \$
Ponceaux (unité 6 mètres)	151,3	44 964 \$
Installation (nb d'heures en fonction du ponceau)	226,8	15 849 \$
Installation sans construction	35,0	2 450 \$
<b>Total traitement voirie/ligne de lot</b>	<b>512,4</b>	<b>184 279 \$</b>
%	-	<b>6,0%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 563 792 \$</b>

Vue d'ensemble, par MRC et par groupe d'activités, des investissements de l'Agence en 2015-2016 :

MRC		Martelage (ha)	Préparation de terrain (ha)	Plantation (plts)	Entretien de plantation (ha)	Traitements non commerciaux (ha)	Traitements commerciaux (ha)	Voirie	Total
Avignon	Superficies	56,1	155,1	227	73,0	26,2	381,2	145,2	
	\$	7 693,40	88 940,95	87 434,94	99 157,10	30 961,10	326 433,80	57 657,04	698 278,33
Bonaventure	Superficies	7,3	194,6	320	118,1	30,8	373,0	89,6	
	\$	1 514,70	91 250,68	121 847,55	157 655,56	36 951,20	250 598,70	29 455,99	689 274,38
Rocher-Percé	Superficies	68	160,8	253	54,4	72,9	236,8	37,5	
	\$	9 280,70	88 822,48	95 884,11	73 187,20	89 010,90	77 838,40	14 697,00	448 720,79
Côte-de-Gaspé	Superficies	4,7	72,7	152	76,2	63,1	30,5	38,4	
	\$	822,79	57 676,45	58 258,95	99 934,55	78 023,04	18 725,17	17 315,68	330 756,63
Haute-Gaspésie	Superficies	15,501	145,1	209	58,7	11,8	164,0	201,7	
	\$	2 903,87	96 537,99	91 267,54	72 792,77	13 445,50	54 660,25	65 153,64	396 761,56
<b>Total \$</b>		<b>22 215,46</b>	<b>423 228,55</b>	<b>454 693,09</b>	<b>502 727,18</b>	<b>248 391,74</b>	<b>728 256,32</b>	<b>184 279,35</b>	<b>2 563 792</b>

## VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle (VO) est l'opération qui permet à l'Agence de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs de qualité dans les activités qu'elle finance. Elle vise à évaluer la qualité des travaux et des services techniques livrés au propriétaire en vue d'en assurer l'amélioration continue.

Elle a comme objectif aussi de vérifier le respect du cahier d'instructions techniques et c'est un moyen de contrôle de l'aide financière versée.

Le personnel technique de l'agence effectuent au besoin des recommandations pour alimenter le comité technique et apportent également un support et une assistance technique aux conseillers forestiers.

En 2015-2016, l'Agence devait procéder à la vérification de 10 % de l'ensemble des projets, et ce, dans tous les groupes de travaux pour les prescriptions, rapport d'exécution et plans d'aménagement.

## RÉSULTATS

### Vérification

La vérification est faite de façon aléatoire et manuellement et permet d'informer les partenaires de l'Agence de la qualité du travail administratif et des réalisations sur le terrain.

Le plan de sondage couvre les travaux qui ont été facturés entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 19 février 2016. À noter que les travaux facturés en période hivernale (15 novembre 2014 au 31 mars 2015) sont ajouté au plan de sondage de l'année courante.

Dans la plupart des cas, l'Agence a vérifié la validité de la prescription, la quantité déclarée et la qualité des travaux.

La vérification a porté sur 62 prescriptions avant l'exécution des différents groupes de traitements à l'exception de l'activité reboisement qui n'est pas vérifiée avant traitement. Le résultat des vérifications est de 98 %.

La vérification après traitement inclus toutes les activités des programmes, la vérification a porté sur 104 des 944 rapports d'exécution pour un échantillonnage de 11 % de vérification au niveau de la qualité des traitements. Une évaluation de 7 % des projets au niveau des superficies facturées a aussi été réalisé soit 66 traitements. Le montant des travaux sylvicoles vérifiés totalisent 478 998 \$ (19 %) du budget facturés en 2015-2016 en date du 19 février 2016. La qualité des interventions au niveau de la qualité et des quantités sont excellentes pour la saison 2015-2016 soit 99 % et 100 %.

Pour les plans d'aménagement, l'Agence a procédé à la vérification de la qualité administrative de 16 d'entre eux et le résultat est de 94 %, une hausse par rapport à l'année précédente.

## SYNTHÈSE RÉGIONALE DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2015-2016

Vous trouverez ci-dessous plus d'information sur les activités de vérification réalisée lors de la saison 2015-2016.

### Nombre de projets

ACTIVITÉ	TOTAL DES PRESCRIPTIONS					CONFORMITÉ DES RAPPORTS D'EXÉCUTION							
	Reçues		À vérifier		TERRAIN		Nbre total	QUALITÉ D'EXÉCUTION			QUANTITÉ		
	Nbre	Nbre	Vérifié		Résultat	Vérifié		Résultat	Vérifié		Résultat		
			Nbre	%		Nbre			%	Nbre		%	
Autres (400) - Martelage	21	21	0	0	0	44	2	5	100	0	0	0	
Préparation de terrain (500)	184	169	16	9	100	183	27	15	96	27	15	100	
Reboisement (600)	184	0	0	0	0	227	22	10	100	0	0	0	
Entretien de plantation (700)	143	143	21	15	95	138	18	13	100	13	9	100	
Traitements non commerciaux (800)	24	24	4	17	100	63	9	14	100	8	13	100	
Traitements commerciaux (900)	223	223	19	9	100	252	18	7	100	10	4	100	
Autres travaux (1000)	84	84	2	2	100	37	8	22	100	8	22	100	
<b>TOTAL ( pondéré )</b>	<b>V.O. 2015</b>	<b>863</b>	<b>664</b>	<b>62</b>	<b>9</b>	<b>98</b>	<b>944</b>	<b>104</b>	<b>11</b>	<b>99</b>	<b>66</b>	<b>7</b>	<b>100</b>
	V.O. 2014	1 365	1 106	111	10	96	1 334	156	12	99,0	103	8	99
	V.O. 2013	1 435	1 176	121	10	90	1 350	150	11	97	102	8	98

### Plans d'aménagement forestier

VÉRIFICATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF)											
ACTIVITÉS (1100)	TOTAL DES PAF REÇUS	Quantité à vérifier		Quantité vérifiée						Conformité des PAF	
		ha	(\$)	Nb	%	ha	%	(\$)	%	Nb de PAF	%
PAF 2015 vérification administrative	146	3915		16	11	483	12			15/16	94
PAF 2014 vérification administrative	199	6473		23	12	753	12			20/23	87

### Plantation de feuillus nobles

Suite à la forte prédation par le cerf des plants feuillus dans le secteur Baie-des-Chaleurs, l'agence recommande d'être très prudent dans les secteurs aptes à un reboisement de feuillus nobles dans cette région. Présentement, ce type de reboisement est réalisé principalement dans la MRC Haute Gaspésie où la population de cerf est très peu élevée. À noter que nous avons observé de très bons résultats dans des plantations d'érable à sucre dans ce secteur. En 2015-2016, 25 800 plants feuillus ont été mise en terre, ce qui équivaut à environ 16 ha de plantation feuillue.

### Réclamations

Le total des réductions et des pénalités des travaux retranchés s'élèvent à 3 816 \$

## TAUX

Le fichier Excel produit par le MFFP en 2013 pour déterminer la valeur des taux exécution et technique pour les différents travaux sylvicoles a été utilisé pour une troisième année.

Ce fichier comprend plusieurs onglets interreliés tel :

- Les productivités journalières des ouvriers sylvicoles et de la machinerie forestière
- Les taux horaires des travailleurs et de la machinerie
- Le prix des bois des différentes essences mis en marché en région
- Les redevances forestières versées aux producteurs forestiers
- Les productivités de martelage et de mesurage des bois

À noter que les taux horaires, les B.M. ainsi que le taux horaire de la machinerie ont été augmenté de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (IPC 2014). La valeur moyenne du prix du bois 2010-2014 pour les groupes d'essences suivantes : Sapin-épinette, feuillus mous et feuillus durs ont servie d'intrants pour le calcul des revenus de récolte. Les prescriptions sylvicoles rédigées par les conseillers forestiers depuis 2002 ont servi à la répartition du volume récolté par essence lors de la réalisation des différents travaux commerciaux.

En 2015, à la suite d'une recommandation du conseil d'administration, deux traitements ont été enlevés de la grille des travaux admissibles : l'éclaircie intermédiaire et l'éclaircie précommerciale de feuillu de lumière. Comme l'année dernière, certains traitements étaient financé à 100% soit le dégagement de plantation et la réalisation de la première éclaircie commerciale résineuse. Toutes les autres activités étaient payées à 80 % de la valeur calculée.

Pour les taux technique, ce sont les taux 2014 qui ont été reconduit pour la saison.

Vous trouverez ci-après la grille des taux utilisés pour la saison 2015-2016.

# LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2015-2016

Code de production	Code de travaux	Traitement	Exécution	Technique	TOTAL
<b>4- AUTRES (Ha)</b>					
401	MT	Martelage		113	113
402	MPR	Martelage dans peuplements résineux		140	140
404	IDT0	Identification des tiges 0 à 1,5 mètre (période non feuillée) >1000		405	405
405	IDT1,5	Identification des tiges 1,5 à 4,9 mètres		255	255
406	RL	Rubannage des layons		167	167
407	IDTL	Identification des tiges 0 à 1,5 mètre pendant la plantation >1000		225	225
408	IDT5	Identification des tiges > 5 mètres		255	255
<b>5- PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha)</b>					
502	DMEL	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	541	210	751
503	CCUL1	Cloisonnement cultural - installation du dispositif	407	210	617
504	DMED	Déchetage	717	210	927
505	GYRO	Débroussaillage mécanique et mise en copeaux entre 1 et 2 mètres	959	210	1169
506	GYRO2	Débroussaillage mécanique et mise en copeaux > à 2 mètres	1 199	210	1409
511	SMED	Scarifiage léger, charrue, TTS	239	210	449
514	SMAT	Scarifiage manuel ou déblaiement manuel / 1000 microsites	269	210	479
515	Fardier	Transport de machinerie - Fardier /hr	104	0	104
5151	AT	Transport de machinerie - Autres transports /hr	76	0	76
516	DBD	Déblaiement mécanique	515	210	725
517	DBMAD 50% -	Débroussaillage et déblaiement manuel -50 %	290	210	500
520	PRLH	Labourage et hersage agricole-plantation feuillues ou résineux	331	210	541
521	PRLHF	Labourage et hersage forestier	467	210	677
522	DBDSD	Déblaiement mécanique sans débroussaillage	599	210	809
525	DMA	Débroussaillage manuel entre 1 et 2 mètres	561	210	771
5251	DMA2	Débroussaillage manuel > à 2 mètres	815	210	1025
526	RDMA	Coupe de récupération et débroussaillage entre 1 et 2 mètres	951	210	1161
5261	RDMA2	Coupe de récupération et débroussaillage > à 2 mètres	1 173	210	1383
<b>6- PLANTATION (1000 plants)</b>					
623	PMSDR	Plantation manuelle plants surdimensionnés résineux	358	128	486
624	PMSDF	Plantation manuelle plants surdimensionnés feuillus	369	128	497
625	PFDRF	Plantation manuelle PFD récipients feuillus	279	128	407
626	PMANR	Plantation manuelle R.N résineux	249	128	377
627	PFDF	Plantation manuelle PFD R.N.feuilus	305	128	433
628	PFD	Plantation manuelle PFD R.N. résineux	286	128	414
629	PMAPH	Plantation manuelle peuplier hybride	458	128	586
632	PMARR4	Plantation manuelle rec 110-199 cc (45 cav.)	123	128	251
634	PMERN	Plantation mécanique	57	128	185
636	PMAF	Plantation manuelle R.N. feuillus	286	128	414
638	PMARR3	Plantation manuelle rec 300 cc et plus	250	128	378
639	PMARR2	Plantation manuelle rec 200-299 cc	200	128	328
<i>Cloisonnement cultural, mini-bande, sous couvert (1000 plants)</i>					
6230	EMCSDR	Plantation manuelle plants surdimensionnés résineux	358	128	486
6240	EMCSDF	Plantation manuelle plants surdimensionnés feuillus	369	128	497
6250	EPDFR	Plantation manuelle PFD récipients feuillus	279	128	407
6260	EMBR	Plantation manuelle R.N résineux - mini bande	249	128	377
6270	EPDF	Plantation manuelle PFD R.N.feuilus	305	128	433
6280	EMBPFD	Plantation manuelle PFD R.N. résineux - mini bande	286	128	414
6320	EPMARR4	Plantation manuelle rec 110-199 cc (45 cav.)	114	128	242
6360	EPMAF	Plantation manuelle R.N. feuillus	286	128	414
6380	EBM	Plantation manuelle rec 300 cc et plus-résineux -mini bande	250	128	378
6390	EPMARR2	Plantation manuelle rec 200-299 cc	200	128	328
<i>Regarni de plantation (1000 plants)</i>					
640	ERPSDR	Plantation manuelle plants surdimensionnés résineux	401	150	551
643	ERPFDF	Plantation manuelle PFD R.N. résineux	344	150	494
644	ERP3	Plantation manuelle rec 300 cc et plus	336	150	486
646	ERPSDF	Plantation manuelle plants surdimensionnés feuillus	401	150	551
647	ERPFD	Plantation manuelle PFD R.N.feuilus	347	150	497
<i>Regarni de régénération naturelle + enrichissement (1000 plants)</i>					
650	ERRN3	Plantation manuelle rec 300 cc et plus	336	150	486
652	ERRNF	Plantation manuelle PFD R.N.feuilus	347	150	497
653	ERRNPFD	Plantation manuelle PFD R.N. résineux	344	150	494
654	ERRNSDR	Plantation manuelle plants surdimensionnés résineux	401	150	551
655	ERRNSDF	Plantation manuelle plants surdimensionnés feuillus	401	150	551
<b>7- ENTRETIEN DE PLANTATION (Ha)</b>					
754	EDES	Désherbage mécanique ou manuel	253	151	404
755	ECME	Entretien manuel ou mécanique (1 mètre et +) 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup>	849	316	1165
7553	ECME3	Entretien manuel ou mécanique (1 mètre et +) 3 <sup>e</sup>	679	253	932
758	ECMAF	Entretien manuel ou mécanique (1 mètre et -) 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup>	1 082	316	1398
782	IPFS	Installation protecteurs forestiers contre les rongeurs/1000 plts	397	151	548
783	IPF	Installation protecteurs forestiers Freegro / 1000 plts	611	151	762
7831	RPF	Rehaussement protecteurs forestiers Freegro / 1000 plts	611	151	762
7832	RPFT	Retrait des protecteurs et fixation arbre au tuteur / 1000 plts	608	151	759
785	CASS	Coupe d'assainissement ou phytosanitaire	623	151	774
786	ELAPLS	Élagage plantation PIB-PIR (traitement sanitaire)	779	151	930
787	ETFT	Étêtage des fleches terminales endommagées	346	151	497
788	INS	Application d'insecticide	346	151	497
789	BAS	Badigeonnage de souche	346	151	497
<i>Section entretien peuplements feuillus</i>					
760	DBL	Débroussaillage des layons/ ha	153	151	304
759	DETS	Dég. 1/3 supérieur de la cime/ ha 0 à 1,5 mètre (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> )	566	316	882
7592	DETS2N	Dég. 1/3 supérieur de la cime 1,5 à 4,9 mètres (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> )	389	316	705
7593	DETS3	Dég. 1/3 supérieur de la cime 1,5 à 4,9 mètres (3 <sup>e</sup> )	312	253	565
791	TAF2N	Taille 1,5 à 3 mètres	356	151	507
7913	TAF3N	Taille 3 à 4,9 mètres	383	151	534
7915	TAF5N	Élagage + taille de formation 5 à 8,9 mètres	554	151	705
7916	TAF5T	Élagage + taille de formation 5 à 8,9 mètres déjà traité	453	151	604
7919	TAF9	Taille de formation + élagage > 9 mètres	665	151	816

# LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2015-2016

Code de production	Code de travaux	Traitement	Exécution	Technique	TOTAL
<b>8- TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX (Ha)</b>					
<i>Elagage</i>					
855	ELAPLAV	Elagage dans plantation résineuse et peupl. naturels (avant éclaircie)	712	350	1062
856	ELAPL	Elagage dans plantation résineuse et peupl. naturels (après éclaircie)	542	350	892
<i>Dégagement de la régénération naturelle</i>					
858	DEGM 1+	Dégagement de la régénération naturelle (1 mètre et +)	702	350	1052
861	DEGM 1-	Dégagement de la régénération naturelle (1 mètre et -)	871	350	1221
<i>Eclaircie précommerciale</i>					
862	CPCR	Eclaircie précommerciale résineuse	871	350	1221
863	CPCFT	Eclaircie précommerciale feuillu noble	755	350	1105
8631	CPCFTE	Eclaircie précommerciale feuillu noble à l'européenne	755	350	1105
864	CPCFI	Eclaircie précommerciale feuillu intolérant	722	350	1072
866	CPCRPL	Eclaircie précommerciale résineuse (plantation)	871	350	1221
<i>Eclaircie Intermédiaire</i>					
865	ECIR	Eclaircie Intermédiaire	936	350	1286
867	DTENC	Déroutage des tiges élites	830	350	1180
<b>9- TRAITEMENTS COMMERCIAUX (Ha)</b>					
<i>Coupe de jardinage</i>					
970	RJR	Coupe de jardinage - résineux	777	376	1153
971	RJF	Coupe de jardinage - feuillu noble	809	375	1184
<i>Coupe de préjardinage</i>					
982	PRJR	Coupe de préjardinage - résineux	833	376	1209
983	PRJF	Coupe de préjardinage - feuillu noble	607	375	982
<i>Coupe d'amélioration</i>					
984	RAR	Coupe d'amélioration résineux	786	376	1162
985	RAF	Coupe d'amélioration feuillu noble	724	375	1099
<i>Eclaircie commerciale</i>					
960	CER 9-13 cm (man)	Ecl. comm. résineux 9-13 cm / manuelle - 1 <sup>ère</sup> intervention (plantation et peuplement naturel précédé d'un précommercial)	1 476	375	1851
961	CER 13-17 cm (man)	Ecl. comm. résineux 13-17 cm / manuelle - 1 <sup>ère</sup> intervention (plantation et peuplement naturel précédé d'un précommercial)	1 286	375	1661
962	CER 17 cm et + (man)	Ecl. comm. résineux 17 cm et + / manuelle - 1 <sup>ère</sup> intervention (plantation et peuplement naturel précédé d'un précommercial)	1 017	375	1392
9602	CER 9-13 cm (man)	Ecl. comm. résineux 9-13 cm / manuelle - 2 <sup>ème</sup> intervention (plantation et peuplement naturel) - 1 <sup>ère</sup> intervention peuplement naturel non précédé d'un précommercial	1 193	375	1568
9612	CER 13-17 cm (man)	Ecl. comm. résineux 13-17 cm / manuelle - 2 <sup>ème</sup> intervention (plantation et peuplement naturel) - 1 <sup>ère</sup> intervention peuplement naturel non précédé d'un précommercial	984	375	1359
9622	CER 17 cm (man)	Ecl. comm. résineux 17 cm et + / manuelle - 2 <sup>ème</sup> intervention (plantation et peuplement naturel) - 1 <sup>ère</sup> intervention peuplement naturel non précédé d'un précommercial	695	375	1070
963	CER 9-13 cm (mec)	Ecl. commerciale résineux 9-13 cm / mécanisée - 1 <sup>ère</sup> intervention (plantation et peuplement naturel précédé d'un précommercial)	1 370	375	1745
964	CER 13-17 cm (mec)	Ecl. commerciale résineux 13-17 cm / mécanisée - 1 <sup>ère</sup> intervention (plantation et peuplement naturel précédé d'un précommercial)	1 139	375	1514
965	CER 17 cm et + (mec)	Ecl. commerciale résineux 17 cm et + / mécanisée - 1 <sup>ère</sup> intervention (plantation et peuplement naturel précédé d'un précommercial)	792	375	1167
9632	CER 9-13 cm (mec)	Ecl. commerciale résineux 9-13 cm / mécanisée - 2 <sup>ème</sup> intervention (plantation et peuplement naturel) - 1 <sup>ère</sup> intervention peuplement naturel non précédé d'un précommercial	1 043	375	1418
9642	CER 13-17 cm (mec)	Ecl. commerciale résineux 13-17 cm / mécanisée - 2 <sup>ème</sup> intervention (plantation et peuplement naturel) - 1 <sup>ère</sup> intervention peuplement naturel non précédé d'un précommercial	821	375	1196
9652	CER 17 cm et + (mec)	Ecl. commerciale résineux 17 cm et + / mécanisée - 2 <sup>ème</sup> intervention (plantation et peuplement naturel) - 1 <sup>ère</sup> intervention peuplement naturel non précédé d'un précommercial	520	375	895
967	CEFT	Eclaircie commerciale feuillu noble	914	375	1289
976	CEFI	Eclaircie commerciale feuillu de lumière	774	375	1149
<i>Coupe de succession</i>					
968	CS	Coupe de succession	826	377	1203
<i>Coupe progressive d'ensemencement</i>					
973	CPER	Coupe progressive ensemencement résineux	843	376	1219
974	CPE50	Coupe progressive ensemencement feuillu noble	832	376	1208
979	CPI	Coupe progressive irrégulière	860	375	1235
<i>Coupe par bandes</i>					
972	RBB	Coupe par bandes	421	375	796
<i>Coupe de récupération</i>					
975	CRBA	Coupe de récupération	678	376	1054
978	CRRS	Coupe de récupération avec réserve de semenciers	809	376	1185
<i>Coupe commerciale</i>					
980	CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols	0	180	
981	RB	Coupe à blanc	0	110	
<i>Coupe d'amélioration d'érablière -Sève</i>					
990	CAE	Coupe amélioration d'érablière	653	375	1028
<b>10- DRAINAGE/VOIRIE/LIGNE DE LOT</b>					
<i>Drainage forestier</i>					
1081	PRDR	En terrain boisé	2 179	0	2179
1080	NCDR	En terrain dénudé	2 663	0	2663
<i>Voirie forestière</i>					
1072	VFCFC	Construction de chemin commun - friche	2 007	334	2341
1078	VFCF	Chemin dans friche agricole ou forestière	1 361	466	1827
1079	VFDMA	Dégagement de chemin forestier	730	210	940
1082	VFC	Construction de chemin	1 986	492	2478
1089	VFCC	Construction de chemin commun	2 949	732	3681
1073	VFPD45 (1)	Ponceau 45 cm drainage	394	61	455
1074	VFPD60 (1)	Ponceau 60 cm drainage	677	93	770
1086	VFP 30 (1)	Ponceau 30 cm (section 6 mètres)	171	25	196
1084	VFP 45 (4)	Ponceau 45 cm (section 6 mètres)	465	81	546
1085	VFP 60 (5)	Ponceau 60 cm (section 6 mètres)	788	135	923
1075	VFP75 (5)	Ponceau 75 cm (section 6 mètres)	1 042	182	1224
1076	VFP 90 (5)	Ponceau 90 cm (section 6 mètres)	1 177	212	1389
1077	VFP 100 (5)	Ponceau 100 cm (section 6 mètres)	1 602	287	1889
1087	VFI	Installation (nb d'heures en fonction du ponceau)	70	0	70
1088	VFIP	Installation sans construction	70	0	70
<i>Lignes de lots</i>					
1090	LARP	Arpentage ligne de lots	205	0	205
1091	LDEG	Dégagement de lignes de lots	295	71	366

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIE-LES-ÎLES

La confection d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) des forêts privées est une des tâches des 17 agences de mise en valeur des forêts privées du Québec, qui découle du Sommet sur la forêt privée tenu en mai 1995.

Lors de ce sommet, il a été reconnu que la protection et la mise en valeur de la forêt privée devrait être une œuvre commune de quatre partenaires : les propriétaires de lots boisés, l'industrie forestière, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Les acteurs régionaux et provinciaux ont convenu de l'importance pour chaque région du Québec de se doter d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) de la forêt privée.

Le PPMV prévoit le niveau de financement des activités de mise en valeur et les modalités d'allocation et de versement des sommes disponibles, il fixe les objectifs quantifiables de production des ressources forestières et définit les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La révision du premier PPMV de l'Agence AFOGIM réalisé en 2001 était devenue une étape incontournable pour faire le point sur la réalité de la forêt gaspésienne. Le changement du profil des propriétaires forestiers quant à leur âge, leurs raisons de posséder un lot à bois et les activités qu'ils réalisent sur leurs lots boisés font partie des constats qui ressortent du PPMV.

En outre, depuis le premier PPMV, les connaissances sur le territoire et ses occupants ont été affinées. De plus, beaucoup de nouvelles connaissances ont été acquises. Les investissements consentis sur le territoire de l'Agence, depuis sa création en 1996, ont également contribué à augmenter la productivité du territoire forestier privé.

**La partie 1 « Connaissance du territoire »** est terminée pour notre région. Un document a été produit au printemps 2013 par le Consortium en foresterie Gaspésie-Les-Îles (pour la Gaspésie) et par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (pour les îles-de-la-Madeleine).

**Les parties 2 et 3 « Document de stratégies »** a débuté en 2012. En janvier 2015, le conseil d'administration a donné un mandat au consortium en foresterie pour terminer cette section pour la Gaspésie, qui a été livrée au printemps 2016. Le document de stratégie du PPMV a ainsi été complété, de même que le plan d'action qui s'y rattache. Les objectifs à court terme et les méthodes d'évaluation permettant de mesurer les réalisations concrètes de l'agence en lien avec ces objectifs ont ainsi été décrits. Pour ce qui est des Îles-de-la-Madeleine, il a été convenu que le document de stratégie et le plan d'action allait être réalisé par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Le document devrait être produit et livré au courant de l'été 2016.

**La partie 4 « Calcul de possibilité forestière »** a débuté en décembre 2014. Le calcul de possibilité forestière, produit par la Fédération des producteurs de bois du Québec en mai 2015, a également été jumelé aux autres documents du PPMV. Ce document détaille le volume de bois qu'il est permis de prélever chaque année sur le territoire de forêt privée de la Gaspésie. Ce calcul est basé sur des connaissances, des hypothèses et des modèles de croissance des peuplements forestiers et est réalisé dans le but de régler le niveau de récolte afin de garantir un approvisionnement durable en matière ligneuse aux usines de transformation de la région. Les résultats de ce calcul ont été intégrés au document PPMV.

Une consultation publique doit être réalisée avant sa mise en application et chacune des MRC doit adopter par résolution le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées Gaspésie –île de la Madeleine, soit les parties:

1. Le contenu du document de connaissance,
2. Démarches, enjeux et solutions
3. Stratégies de protection et de mise en valeur (solutions, objectifs, cibles, indicateurs, plan d'action)

Le PPMV a été envoyé aux MRC de la Gaspésie pour consultation le 7 avril 2016. Elles disposent de 90 jours pour consulter le document, émettre des commentaires et faire adopter ledit document par la MRC. Suite à la réception des commentaires des MRC et à la réception du document 2 et 3 des Îles-de-la-Madeleine, le PPMV pourra être soumis à une consultation publique. Il est prévu que cette consultation publique soit réalisée au courant de l'été et que le PPMV soit publié et mis en application pour l'automne 2016.

## TRANSFERT DE CONNAISSANCES

En 2015-2016, grâce à un apport financier de 28 695 \$ de l'AFOGÎM, près de 182 personnes ont participé aux formations et aux activités d'informations données par le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.

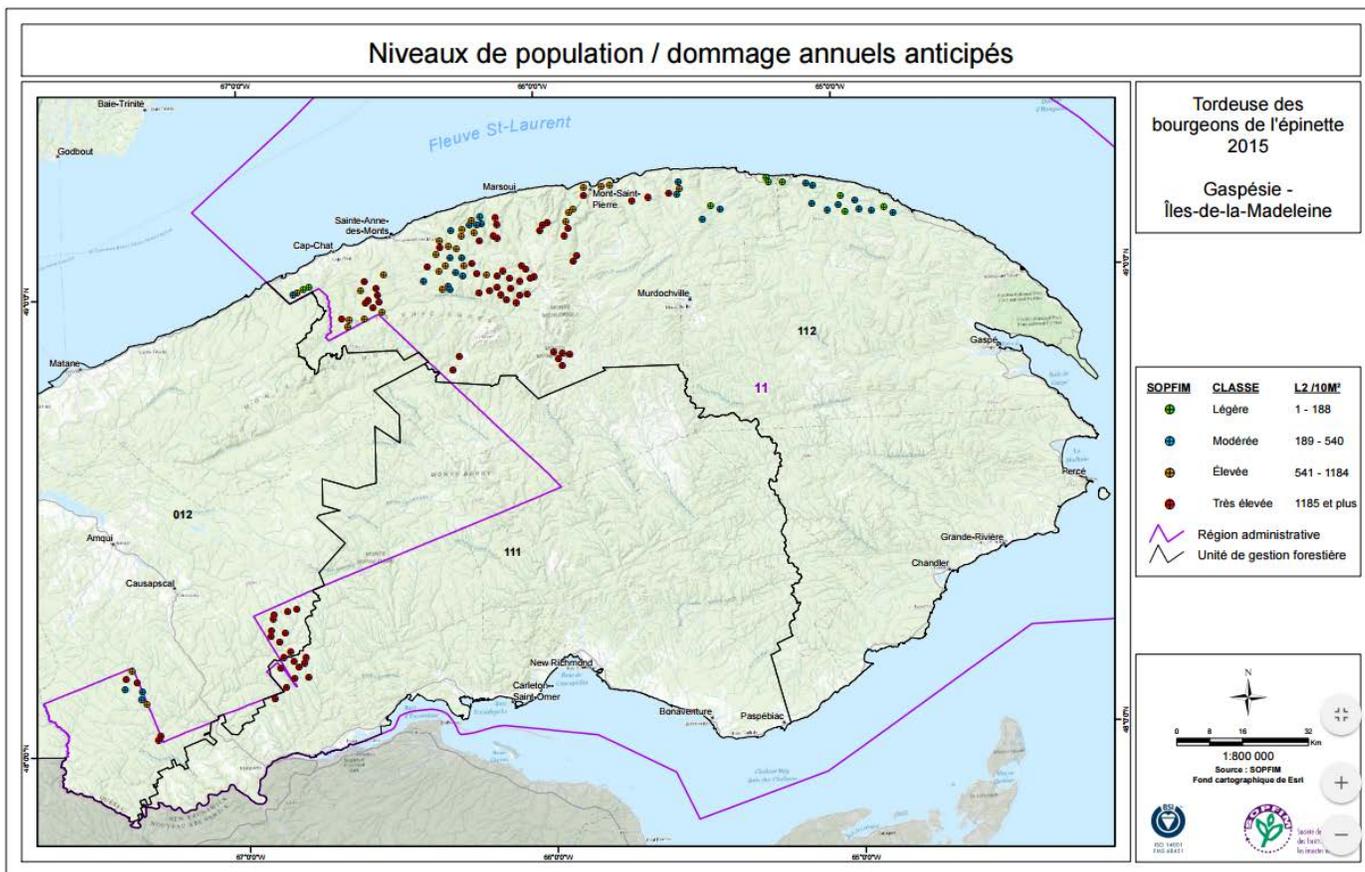
Le tableau suivant fait état des activités réalisées :

Activités	Nombre d'activités	Nombre de participants
Aménagement de lots boisés pour la faune	4	31
Entretien et affûtage de la scie à chaîne	1	6
Façonnage de feuillus	3	12
Façonnage et qualité des bois	3	15
Fiscalité forestière	2	22
Identification de la tordeuse	2	16
Le martelage et les défauts externes des arbres	1	5
Techniques d'abattage avec la scie à chaîne	2	24
Récupération de bois dans les chablis	2	14
Visite d'usines de transformation	2	27
Voirie forestière et traverse de cours d'eau	2	10
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>182</b>

# ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS D'ÉPINETTE PÉNINSULE GASPÉSIENNE

La tordeuse des bourgeons de l'épinette est de retour dans la péninsule, en effet des défoliations ont été observées depuis les trois dernières années principalement sur la rive Nord de la Gaspésie. On observe une migration de l'insecte vers le Sud de la péninsule par la vallée de la Matapédia.

Sur la carte produite par la SOPFIM on peut noter qu'un niveau de population élevé a été observé en territoire privé dans la MRC Haute-Gaspésie, dans l'ouest de la MRC Avignon et modéré dans l'ouest de la MRC Côte-de-Gaspé pour la saison 2015.



Source : SOPFIM

L'Agence a fait parvenir un document élaboré à chacun des conseillers forestiers en 2014 leur indiquant les traitements à proscrire et ceux admissibles lorsque l'épidémie de TBE est débutée dans un secteur. De plus plusieurs exemplaires du guide «L'épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette et mon boisé» élaboré par le MFFP a été remis aux conseillers afin de les distribuer aux propriétaires concernés.

Pour l'année 2016, l'Agence s'est actuellement donnée le mandat de développer une stratégie de gestion de l'épidémie de TBE en cours, qui inclue l'augmentation de la résistance des peuplements forestiers et la récolte des peuplements vulnérables et très vulnérables à l'insecte.

## SUIVI DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE

### Décision #2 Plan d'aménagement forestier à la charge du producteur forestier.

Depuis le 1er avril 2012, les plans d'aménagement forestier sont entièrement à la charge du propriétaire forestier, et ce jusqu'au 1er avril 2015. Tel que mentionné dans cette décision, un suivi est effectué par les agences et le MRN afin de déterminer les effets de cette mesure sur l'adhésion des propriétaires aux programmes d'aide.

#### Historique de la confection des plans d'aménagement

Année de réalisation	Nombre de PAF
2007-2008	387
2008-2009	197
2009-2010	407
2010-2011	362
2011-2012	990
2012-2013	210
2013-2014	262
2014-2015	199
2015-2016	146

### Décision : 3 Utilisation de la méthode de calcul de la valeur des travaux sylvicoles développée par le MFFP.

Pour les saisons 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, l'Agence a utilisé ce fichier pour calculer les taux des travaux sylvicoles.

### Décision # 8-9 Que les agences se dotent d'une « Politique de sécurisation des investissements.

La politique a été adoptée par le conseil d'administration du 09 mai 2014, [Résolution C.A.14-05-233](#).

### Décision # 10 Que les agences canalisent leurs investissements dans les municipalités où la réglementation favorise la récolte de bois et la sylviculture.

Sur le territoire de l'AFOGIM, trois MRC ont un règlement sur l'abattage d'arbres. Aucune MRC de notre territoire n'a été signalée comme étant problématique et aucun signalement ne fut rapporté par nos conseillers forestiers. Par contre deux MRC n'ont toujours pas de règlement sur l'abattage d'arbre. Une MRC a cependant déposé un projet en ce sens en 2014, projet qui n'a toujours pas été adopté.

### Décision # 14 Activités financées avec les contributions des industriels.

Cette décision permet aux industries siégeant au conseil d'administration des agences d'avoir un regard sur les activités financées avec leurs contributions, et ce, dans le respect des modalités du programme et des orientations de l'agence.

En 2015, les administrateurs de l'industrie ont choisis d'orienter à nouveau un montant de leurs contributions versé à l'Agence pour payer les frais pour l'implantation de la certification forestière en forêt privée. Comme pour l'année 2014, le montant maximum a été fixé à 50 000 \$ pour l'année 2015. Le mandataire pour mettre en œuvre la certification forestière en territoire privé est le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.

### Décision # 17 Distinguer les coûts de la technique et ceux liés à l'exécution de la valeur des travaux admissibles pour l'arrimage au « Programme de remboursement des taxes foncières ».

Pour l'AFOGIM, le coût technique et celui de l'exécution sont distincts depuis le début de l'Agence en 1996.

### Décision # 19 Reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers.

Depuis juin 2012, les groupements forestiers obtiennent 75 % ou plus des nouveaux budgets consacrés à la forêt privée. La proportion du budget régulier octroyée à l'aide regroupée respecte donc l'engagement de la décision 19. Pour l'année 2015, ce fut également le cas pour le programme Investissement forêt, mais ce ne fut pas le cas pour le programme de récupération Arthur (exclus de la décision 19 du rendez-vous).

**Décision # 26 Que les normes sylvicoles soient revues en considérant les rendements forestiers escomptés et la charge de travail qu'elles demandent afin d'améliorer les conditions des ouvriers sylvicoles.**

L'exercice fut réalisé en 2012-2013 par le comité technique. En 2013-2014 celui-ci a jugé qu'il n'y avait aucune modification à apporter pour l'année en cours. Aucune modification n'a été apportée par la suite.

**Décision # 27 Activités relatives à la certification forestière.**

Notre territoire de l'Agence couvert par le Syndicat est certifié au niveau de la petite forêt privée et des grandes propriétés privées depuis janvier 2016.

**AGENCE RÉGIONALE DE  
MISE EN VALEUR DES FORÊTS  
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES**

**États financiers**

**31 mars 2016**

**TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements complémentaires	13 - 14



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES  
ÎLES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la corporation Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Leblanc Brigitte Arsenault CMA*<sup>1</sup>

Maria, le 28 juin 2016

---

<sup>1</sup> Comptable professionnel agréé auditeur, Comptable agréé, permis de comptabilité publique  
n° A117660

# AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

## Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subventions - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	2 146 168	1 954 150
- Programme Investissement en forêt	500 000	-
- Programme de création d'emplois en forêt	-	1 386 000
- Programme récupération Arthur	50 000	50 000
Transport de plants hors région	2 509	6 312
Contributions - Industriels	167 290	121 447
Autres contributions	41 135	28 484
Pénalités à la suite de la vérification opérationnelle	3 816	307
Autres	535	444
	<b>2 911 453</b>	<b>3 547 144</b>
<b>Charges</b>		
Aides financières		
- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	2 020 444	1 771 106
- Programme Investissement en forêt	500 588	-
- Programme de création d'emplois en forêt (annexe A)	-	1 386 127
- Programme récupération Arthur	150 012	49 860
Transport de plants hors région	2 509	6 312
Mise à jour du PPMV et calcul de possibilité forestière -		
Entente de service	13 478	24 156
Transfert de connaissances	26 195	29 672
Certification	50 000	53 744
Vérification opérationnelle (annexe B)	118 514	102 568
Services techniques (annexe C)	63 218	60 422
Charges pour l'exploitation de la corporation (annexe D)	106 961	100 319
	<b>3 051 919</b>	<b>3 584 286</b>
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<b>(140 466)</b>	<b>(37 142)</b>

# AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

## Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2016

	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2016 Total	2015 Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	20 616	430 595	451 211	488 353
Insuffisance des produits sur les charges	(4 286)	(136 180)	(140 466)	(37 142)
<b>Solde à la fin</b>	<b>16 330</b>	<b>294 415</b>	<b>310 745</b>	<b>451 211</b>

# AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

## Bilan

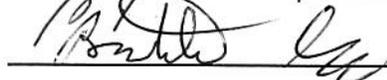
31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actif</b>		
À court terme		
Encaisse	-	270 045
Dépôt à terme, 0,8 %	500 000	-
Débiteurs (note 3)	259 098	249 223
Frais payés d'avance	2 037	1 790
	761 135	521 058
Immobilisations (note 4)	16 017	20 022
Actifs incorporels (note 5)	313	594
	777 465	541 674
<b>Passif</b>		
À court terme		
Découvert bancaire	129 987	-
Emprunt bancaire (note 6)	96 000	-
Créditeurs (note 7)	240 733	90 463
	466 720	90 463
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	16 330	20 616
Non affecté	294 415	430 595
	310 745	451 211
	777 465	541 674

Engagement contractuel (note 8)

Pour le conseil d'administration,

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

# AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

## Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(140 466)	(37 142)
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	4 286	4 975
	<b>(136 180)</b>	<b>(32 167)</b>
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	<b>140 148</b>	<b>(66 698)</b>
	<b>3 968</b>	<b>(98 865)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'un placement	(500 000)	-
Acquisition d'immobilisations	-	(213)
	<b>(500 000)</b>	<b>(213)</b>
<b>Activité de financement</b>		
Variation nette de l'emprunt bancaire	96 000	-
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(400 032)	(99 078)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	270 045	369 123
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin</b>	<b>(129 987)</b>	<b>270 045</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du découvert bancaire.

# AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

## Notes complémentaires

31 mars 2016

---

### 1. Statuts constitutifs et nature des activités

La corporation, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts CL.R.Q.F4.11 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées des M.R.C. d'Avignon, de Bonaventure, de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé et de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. La corporation est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### Comptabilisation des produits

La corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de contributions sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les pénalités sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

# AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

## Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instruments financiers

#### Évaluation des instruments financiers

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs à l'exception des taxes de vente à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire et des fournisseurs.

#### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La corporation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### Coûts de transaction

La corporation comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt linéaire.

# AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

## Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la corporation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Équipement spécialisé - GPS	20 %
Matériel informatique et équipements	20 %

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Ventilation des charges

Les charges de fonctionnement et les charges relatives aux différentes activités sont ventilées en fonction de différents critères de façon à répondre aux exigences des différents partenaires et donner une image la plus juste de l'utilisation des ressources. Les charges de salaires et charges sociales sont ventilés en fonction des heures travaillées et la charge de loyer est ventilée en fonction de l'espace occupé.

# AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

## Notes complémentaires

31 mars 2016

### 3. Débiteurs

	2016	2015
	\$	\$
Contributions des industriels à recevoir	47 374	41 774
Taxes de vente à recevoir	16 110	13 139
Subventions à recevoir	192 018	188 600
Pénalités à recevoir	3 352	4 152
Avance à demande à un employé, sans intérêts	244	1 558
	<b>259 098</b>	<b>249 223</b>

Au 31 mars 2016, les contributions comprennent un montant de 35 314 \$ à recevoir de deux industriels (28 667 \$ à recevoir de trois industriels en 2015).

### 4. Immobilisations

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement spécialisé - GPS	28 046	23 894	4 152	5 190
Matériel informatique et équipements	51 482	39 617	11 865	14 832
	<b>79 528</b>	<b>63 511</b>	<b>16 017</b>	<b>20 022</b>

### 5. Actifs incorporels

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	32 012	31 699	313	594

# AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

## Notes complémentaires

31 mars 2016

---

### 6. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire porte intérêts au taux préférentiel. Le montant maximal autorisé est de 400 000 \$. Cet emprunt est renégociable annuellement.

### 7. Crédoiteurs

	2016	2015
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	234 962	85 944
Sommes à remettre à l'État	5 771	4 519
	<hr/>	<hr/>
	240 733	90 463

### 8. Engagement contractuel

La société est locataire d'un local commercial en vertu d'un bail venant à échéance en février 2017. Les loyers minimums futurs totalisent 17 371 \$ et seront versés au cours du prochain exercice.

### 9. Instruments financiers

#### Risques et concentrations

La corporation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque à l'exception du risque de crédit tel que mentionné dans la note sur les débiteurs. L'analyse suivante indique l'exposition de la société aux risques au 31 mars 2016.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La corporation est exposée à ce risque principalement en regard à son emprunt bancaire et ses crédoiteurs.

# AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

## Notes complémentaires

31 mars 2016

---

### 9. Instruments financiers (suite)

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

La corporation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La corporation n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, la corporation évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimatives.

Pour les autres créances, la société évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La corporation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la corporation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la corporation à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

### 10. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2015 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2016.

# AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Annexe A - Programme de création d'emplois en forêt</b>		
Activités de mise en valeur	-	1 328 250
Salaires et charges sociales	-	55 213
Déplacements	-	832
Loyer	-	1 330
Fournitures de bureau	-	363
Équipements forestiers	-	139
	-	1 386 127

## Annexe B - Vérification opérationnelle

Salaires et charges sociales	97 243	77 789
Déplacements	9 671	12 268
Formation	-	30
Loyer	6 780	6 372
Fournitures de bureau	1 171	1 999
Télécommunications	2 834	3 689
Équipements forestiers	815	421
	118 514	102 568

## Annexe C - Services techniques

Salaires et charges sociales	51 977	46 492
Déplacements	1 885	2 912
Formation	-	191
Loyer	6 429	5 434
Fournitures de bureau	1 664	3 627
Télécommunications	1 263	1 766
	63 218	60 422

# AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Annexe D - Charges pour l'exploitation de la corporation</b>		
Salaires et charges sociales	62 261	46 609
Déplacements	3 612	3 313
Assurances	4 836	4 109
Honoraires	9 226	11 395
Loyer	12 858	13 629
Entretien et réparations	-	79
Amélioration et entretien du logiciel	3 653	8 573
Publicité et commandites	1 096	346
Fournitures de bureau	3 132	4 789
Télécommunications	1 406	1 534
Taxes d'affaires	34	393
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	4 286	4 975
Frais bancaires	266	321
Autres	295	254
	<b>106 961</b>	<b>100 319</b>